

### La Parole du Rav Brand

« Tu ne répandras point de fausses rumeurs (1) ; Tu ne joindras pas ta main à celle du méchant pour être un faux témoin (2) ; Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal (3) ; Et tu ne témoigneras point dans un procès en penchant dans le sens d'une majorité qui aurait pris une décision injuste (4). »<sup>1</sup>

La quatrième action – déposer un faux témoignage – est l'aboutissement criminel d'une série d'infractions. Il n'est pas aisé de rapporter un faux témoignage sans passer pour un scélérat. Pour dissimuler son forfait, il le fait précéder de trois actes. Il commence à répandre à plusieurs reprises une « rumeur », sans pour autant avancer de certitudes. Il ne dira que des choses plutôt vagues : « Il paraît que certains disent de Mr Untel que... » Et il espère échapper à l'obligation de clarifier ses paroles et ses sources. La Torah l'avertit alors : a) « Tu ne répandras point de fausses rumeurs. » Par la suite, lorsqu'un autre homme, sans foi ni loi, accroît le mensonge insolemment, les gens n'exigent pas forcément de leur livrer une preuve, vu que ses dires correspondent aux bruits répandus par le premier. Sans faire un faux témoignage en bonne et due forme, le premier vient alors conforter le faux témoignage du second individu. Tel est le sens de la deuxième expression : b) « Tu ne joindras pas ta main à celle du méchant pour être un faux témoin. » Puis leurs paroles répandues créant une caisse de résonance, une multitude colporte déjà leur mensonge, et ils se cachent derrière elle. Les gens diront : « Une majorité a sans doute raison... » Voici la troisième expression : c) « Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal... » Et s'il est astreint à témoigner clairement, renforcé par la multitude, il osera terminer son crime en déposant un faux témoignage en bonne et due forme : d) « Et tu ne déposeras point dans un procès en penchant dans le sens d'une majorité qui aurait pris une décision injuste. »<sup>2</sup>

L'absence d'une justice équitable affecte radicalement la société. « Rabbi Chimon ben Gamliel dit : Le monde tient sur trois choses : la justice, la vérité et la paix. » Le manque de connaissance de la loi provoque discorde et haine. Par méconnaissance de la loi, Ruben s'imagine que Simon lui aura fait du tort, et il le déteste gratuitement. Nos sages pleurent encore les artifices des juges et des avocats, ainsi que la course au profit : « Depuis que se sont multipliés les *le'hichot* – les chuchotements de paroles huileuses entre avocats et juges – une grande colère divine s'est abattue sur le peuple, et la présence divine l'a quitté » ; « Depuis que les gens aiment les profits, les lois [arrêtées par les juges] se sont tordues, et les gens se comportent mal. »<sup>3</sup>

Dans la *Amida*, nous prions intensément trois fois par jour : « Rétablis nos juges comme ceux d'autrefois (Moché, Yéhochooua, David, Chlomo, etc.), et nos conseillers comme au début, et ôte-nous l'angoisse, la tristesse et le soupir... » Pour saisir l'importance d'une justice équitable, il suffit de réaliser quelle sera la mission principale du *Machia'h* que nous attendons tous : « Il respirera la crainte de D.ieu, et il ne jugera point sur l'apparence. Il ne se prononcera point sur un oui-dire, mais il jugera les pauvres avec équité. Et il se prononcera avec droiture sur les humbles de la terre. Il frappera la nation avec "le bâton de sa bouche", et avec le souffle de ses lèvres il fera mourir le méchant. La justice sera la ceinture de ses flancs, et la fidélité la ceinture de ses reins. »<sup>4</sup> Voilà pourquoi beaucoup le craignent et s'opposent à sa venue, comme le rappelle le roi David : « Souviens-Toi des outrages de Tes ennemis, ô D.ieu, de leurs outrages contre les pas [de la venue] de Ton oint. »<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Chémot 23,1-3. <sup>2</sup> Avot 1,18. <sup>3</sup> Sota 47b.

<sup>4</sup> Yechaya 11,3-5. <sup>5</sup> Tehilim 89,52.

Rav Yehiel Brand

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	16 : 46	18 : 05
Paris	17 : 55	19 : 04
Marseille	17 : 53	18 : 56
Lyon	17 : 51	18 : 57
Strasbourg	17 : 35	18 : 43

N° 327

Pour aller plus loin...

**1)** Selon une opinion de nos Sages, pour quelle raison la Torah n'a-t-elle pas déclaré : «véélé hamichpatim "acher tétsavème" ("tu leur ordonneras") », plutôt que «véélé hamichpatim acher "tassim lifnéhème" ("tu placeras devant eux") » (21-1) ?

**2)** À quel merveilleux enseignement fait allusion la fin du passouk (21-19) déclarant : «Vérak chivto yitène vérapo yérapé » ?

**3)** Quelle différence y a-t-il entre Hachem et un médecin de chair et de sang en matière de Réfoua ? À travers quels termes de la Torah entrevoyons-nous cette différence ?

**4)** Il est écrit (21-11) : « Véime chéloch élé lo yaassé lo, véyatssa 'hinam eine kassef ». À quels enseignements font allusion les 4 derniers mots de ce passouk ?

**5)** Selon une opinion de nos Sages, pour quelle raison les chiens méritent-ils comme récompense qu'on leur donne les bêtes qui sont "téréfote" (22-30) ?

**6)** Il est écrit (24-18) : « Vayéhi Moché bahar arbaïm yom véarbaïm laïla ». Pour quelle raison, Moché resta spécialement ("juste" une période de) 40 jours sur le mont Sinaï pour recevoir la Torah ?

Yaacov Guetta

[Shalshelet.news@gmail.com](mailto:Shalshelet.news@gmail.com)

#### De la Torah aux Prophètes

##### Aujourd'hui

La paracha de Chékalim fait référence à la mitsva de ma'hsit hashékel que nous faisons encore aujourd'hui, en souvenir de cette Mitsva. Etant donné que cette mitsva démarrait au début du mois d'Adar, nous lisons cette section un peu avant le Roch Hodech Adar. Une massekhet de Michna et de Guémara (Talmud de Jérusalem) traite du sujet.

##### Paracha et Haftara

La section de Chékalim nous remet au parfum de l'époque des Juifs dans le désert, qui ont été comptés par le biais d'une pièce d'un demi-chekel. Chaque homme de 20 à 60 ans devait l'offrir, chaque année. L'argent servit notamment à la construction du Michkane (Tabernacle).

A l'époque du Temple, ce demi-chekel servait à acheter des korbanot ou à

effectuer des travaux au Beth Hamikdash dans le Temple.

La Haftara traite d'ailleurs de l'histoire du Roi Yoach de la dynastie de David. Il était l'arrière-petit-fils du roi Yéhochofat (un grand tsadik) et petit-fils du roi Yéhoram qui se maria avec la fille du roi A'hav (désigné comme grand impie dans la Michna), Atalia. Cette dernière jugea bon d'exterminer toute la famille royale de la lignée de David, après la mort de son fils, le roi A'hasia. La sœur de ce dernier, Yéhochéva mariée au Cohen Gadol Yéhojada, prit son neveu Yoach, âgé seulement d'un an et le cacha dans le Beth Hamikdash avec sa nourrice, jusqu'à ses 7 ans, âge auquel il fut couronné de manière assez exceptionnelle.

Ce roi tsadik organisa une collecte de fonds pour restaurer le Beth Hamikdash. Yéhojada plaça une boîte près du mizbéa'h afin que les Juifs désireux de faire un don le fassent.

#### Réponses N°326 Béchala'h

**Enigme 1:** Datane et Aviram, les fils d'Eliav morts avec l'assemblée de Kora'h. 🤔

**Enigme 2:** Les jours du calendrier grégorien se répète tous les 28 ans. Le couple prétend fêter son 28<sup>ème</sup> anniversaire de mariage, mais l'épouse évoque un dimanche, alors que ça ne pouvait être qu'un mardi.

**Rébus:** Loto / Va / Da / Var / Hache / Air / A / Tas / Os / Haie

#### Enigmes

**Enigme 1 :** Dans quel cas un homme devra lire le Hallel à Pourim ? 🤔

**Enigme 2 :** Dans quelle situation le chiffre deux est égal à dix ?

## Halakha de la Semaine

### Que faire si on a lavé des assiettes Bessari dans un évier 'Halavi et vice-versa ?

Bien qu'il soit souhaitable a priori d'avoir 2 éviers, à postériori, si on a lavé des assiettes ou autres couverts Bessari dans l'évier 'Halavi ou vice-versa, il n'y aura rien à craindre.

En effet, selon le strict din, il n'est pas interdit d'utiliser le même évier pour laver la vaisselle 'Halavi/Bessari, car le lavage s'effectue généralement à une température < 45/50 degrés, ce qui ne pose pas de souci étant donné que l'absorption n'est pas possible.

Aussi, même dans le cas où la vaisselle a été effectuée à une température > 45/50 degrés, et qu'il restait des résidus alimentaires dans les assiettes 'Halavi/Bessari, cela ne les interdirait pas pour autant, car le jet d'eau chaude (Irouy du robinet) n'est pas en mesure de faire absorber les résidus Bessari dans l'assiette 'Halavi et vice-versa [Rama 95,3 qui rapporte que le Irouy a la capacité de faire absorber le goût d'un aliment à l'autre, mais pas d'un ustensile à l'autre (Et à fortiori si on lave les ustensiles 'Halavi/Bessari en 2 temps)].

Et bien que plusieurs A'haronim soient opposés à ce Rama [Voir Chakh 95,20/Taz 95,12...], il reste admis que le Irouy d'un kéli Chéni n'est pas problématique [Caf Ha'hayime 451,18] ce qui est généralement le cas.

En effet, au moment où l'on active le jet d'eau chaude, ce dernier se déverse en première lieu sur l'assiette se trouvant sous le jet, et poursuit sa course à l'horizontale sur l'assiette suivante. L'eau se refroidit alors légèrement et perd sa force d'absorption originale [Torat 'Hatat 57,12/ Chakh 95,18 ; Chout Touv Taam Vadaate Telitaa 175 ; Et à fortiori pour le Or Létsion (T.3 p.124 "Veod") qui considère d'office tout jet d'eau chaude du robinet comme étant un Irouy Kéli Chéni].

De plus, le fait d'utiliser constamment un produit détergent au moment où l'on effectue la vaisselle (dont la température de l'eau est > 45/50 degrés), allège la situation car même dans l'hypothèse où il y a une absorption possible, le goût qui se retransmettrait serait détérioré et ne rendra pas donc les ustensiles interdits.

[Choul'han Aroukh 95,5 ; Voir Beth Yossef 94,4 "Ouma Chékataav.. "qui autorise même d'agir ainsi lekhat'hila, ainsi que le 'Hida (Chiyouré Berakha 95,4) et le Ziv'hé Tsedek 95,38 qui rapportent qu'ainsi est la coutume]

David Cohen

## Or Létsion

### L'influence du monde extérieur (5)

Il ne suffit pas d'avoir le privilège d'être toujours en compagnie de gens pieux, le yetser hara ne désespère pas de faire trébucher la personne. Il faut donc être vigilant pour échapper à ses griffes. Par exemple, si une personne aime raconter des histoires, quand bien même il s'agirait d'histoires de tsadikim, et que son compagnon d'études aime écouter ces histoires, ils devront se séparer pour s'assurer qu'ils pourront étudier sérieusement. Il faudrait que celle qui aime raconter étudie avec un compagnon qui ne désire pas écouter, et vice-versa. On peut trouver une allusion à ce principe dans le verset (Béréchit 2,18) "Je lui ferai une aide face à lui" (kenegdo se traduit littéralement "contre lui"). Cela signifie qu'un homme et sa femme ne doivent pas avoir le même tempérament, sous peine de mettre en péril leur foyer. Si les deux personnes du couple sont coléreuses, la maison sera ravagée par des querelles interminables. Il en est de même concernant d'autres situations. Il est donc préférable que deux personnes de tempérament différent se mettent à étudier ensemble.

(Or Letsion H&M p. 177-178)

Yonathane Haïk



## Aire de Jeu



### Jeu de mots

" Félicité" est un terme revenant à un homme travaillant avec droiture.

### Devinettes

- 1) Pourquoi ne faut-il pas aller aux tribunaux des goyim ? (Rachi, 21-1)
- 2) Comment la Torah appelle-t-elle dans la paracha le Bet Din ? (Rachi, 21-6)
- 3) D'où apprenons-nous que le serviteur désirant rester chez son maître doit être

- poinçonné dans l'oreille droite ? (Rachi, 21-6)
- 4) Quel principe rapporte Rachi lorsqu'il est écrit dans la Torah « mita » sans préciser ? (Rachi, 21-16)
  - 5) Quelle est la différence de sens entre « petsa » et « haboura » ? (Rachi, 21-25)

## Réponses aux questions

### Léïlouy Nichmat Sarah 'Haya bat Régine Malka

1) Afin d'enseigner que les « Mitsvot et les lois » (véélé hamichpatim) que les Béné Israël font ici-bas, marcheront devant eux après 120 ans pour plaider en leur faveur devant Hachem.

Remez Ladavar : « Véélé hamichpatim acher » (et voici que si les Béné Israël observent les mitsvot et lois de D...), ils mériteront alors : « Tassim lifnéhème » (que " Toi Hachem, placeras leurs mitsvot et leurs lois qu'ils accompliront dans ce monde, devant eux ", afin que celles-ci puissent les défendre et leur donner des mérites le jour du jugement final). (Migdanote Lé'hizkiyahou du Rav 'Hizkiya Haddad, Rav de Djerba, puis de Tibériade).

2) La Bérakha et la kédoucha que renferment les mets des 3 repas de Chabat, ont pour ségoula de procurer (à ceux qui les consomment avec une" kavana lichma et téhora" en l'honneur du Chabat) une Réfoua chéléma.

Remez Ladavar : le mot « chivto » (rappelant le chômage de chaque juif en ce jour saint de Chabat) peut aussi se lire « chabato ». Ainsi, « rak (seulement, ne serait-ce que) chabato (par la kédoucha de "son Chabat" ressentie lors de la consommation des mets des 3 séoudot) yitène (donnera, procurera) à ce malade" une prompte et totale guérison" ("vérapo yérapé"). ("Tiféret Chlomo" du Rav Chlomo Hacohe de Radomsk)

3) Au sujet de Hachem qui guérit, il est écrit dans Béchal'h (15-26) : « Ani Hachem rofékha (je suis Hachem ton médecin). Le langage de "guérison" ("rofékha") concernant l'Éternel, n'est mentionné qu'une seule fois. Or, au sujet du médecin de chair et de sang, le langage de guérison est doublé (vérapo yérapé), car le docteur peut bien souvent (surtout la 1<sup>ère</sup> fois qu'il soigne un malade) être "mékalkel" (causer des dommages à) son patient, si bien qu'il doit alors (s'il crée un dommage à travers un

traitement médical ou une opération chirurgicale) d'abord "remédier" ("réparer") le "kilkoul" qu'il entraîna à travers la 1<sup>ère</sup> intervention ("vérapo"), puis, par la suite, espérer apporter au malade "une guérison complète et durable" ("yérapé"). (Rav 'Haïm Groudinski)

4) Les Sofei Tévoit des mots « véyatssa 'hinam eine (kassef) » forment le nom de "Haman", qui parvint à acheter le droit d'exterminer tout le Klal Israël auprès du Roi A'hachvéroch (en lui proposant 10 000 kikar d'argent). Or, voilà, que Hachem fit qu'A'hachvéroch refusa cet argent ("hakessef natoune lakh"). D'autre part, la guématria de « hakessef » est la même que « haets » (165) : "la potence". C'est plutôt la potence "qui t'est donnée" pour mourir ("natoune lakh"), permettant ainsi la délivrance de l'assemblée d'Israël ("véyatssa" : " celle-ci sortira" et échappera des mains de Haman) 'hinam (gratuitement, sans avoir à verser de l'argent pour leur salut). ("Homat Hanakh du 'Hida au nom du Likoutei Kadmayi).

5) Car lorsque les loups viennent pour « litrof » ("déchirer" et dévorer) les moutons d'un berger, le ou les chiens de ce dernier sont prêts à se sacrifier (et à affronter cette meute de loups au péril de leur vie) pour protéger et sauver les moutons de leur maître ! (Daat Zékénim mibaalei hatossefot).

6) Il est rapporté dans le Yérouchalmi : une "bériya" ("une créature" qui nous est interdite à la consommation) est annulée à l'intérieur d'un mélange (permis à la consommation) dont le volume est 960 fois plus grand que le volume de cette "bériya". Or, il y a dans une période de 40 jours exactement 960 heures.

Il fallut ainsi à Moché, être de chair et de sang, 960 heures (40 jours) pour se sanctifier et devenir ainsi quasi angélique pour pouvoir recevoir toute la Torah (en s'opposant aux revendications des anges cherchant à le brûler, voir Chabat 88). ('Hida, 'Homat Hanakh)

## La Question

La paracha débute en nous inculquant les lois relatives à l'esclave hébreu.

Néanmoins, nous pouvons nous interroger, comment se fait-il qu'à son sujet, la Torah utilise le terme ivri (Hébreu) alors que dans tout autre contexte, c'est l'expression Israël qui est employée ?

Afin d'apporter un élément de réponse, il est intéressant de nous attarder sur la première fois que le terme d'Israël est employé.

Ainsi, lorsque l'ange d'Essav annonce à Yaakov, son changement de nom pour hériter du nom d'Israël, il lui dit : "on ne t'appellera plus Yaakov mais Israël, car tu t'es confronté aux puissances célestes (élokim) et aux hommes et tu as pris le dessus".

De là, nous comprenons que le nom d'Israël a pour caractéristique de désigner l'hébreu qui

s'est extrait de tout joug non-divin, pour pouvoir porter son propre message identitaire, en ayant une parole avec un poids suffisant pour être écouté.

C'est ainsi que l'entité du peuple d'Israël (et non pas simplement enfants d'Israël) a également vu le jour uniquement au moment de la sortie d'Égypte et pas en plein cœur de la servitude, où ils n'étaient encore "que" des hébreux.

De même, lorsqu'un homme se retrouve en esclavage, (bien que celui-ci ne soit qu'éphémère), en ayant perdu la capacité d'indépendance et ne portant plus son propre message mais celui de son maître, cette esclave ne peut plus s'apparenter au nom de "mission" que représente Israël, mais uniquement à son identité génétique, comme étant un esclave hébreu.

G.N.

## A La Rencontre De Nos Sages

### Rabbi Mena'hem Mendel Alter : Le dernier Rav de la ville de Kalisch

Rabbi Mena'hem Mendel Alter est né en 1877 de Rabbi Yéhouda Arié Leib, le Admor de Gour, auteur de Sefat Emet. Dès son enfance, il brillait par des dons extraordinaires et était connu comme un enfant prodige. Il faisait preuve d'une grande assiduité.

Dans la petite ville de Gour, Rabbi Mendele (comme on l'appela en Pologne) resta enfermé chez lui à étudier la Torah de façon totalement désintéressée. Il surveillait son temps de très près et ne perdait pas le moindre instant. Il avait fixé des heures spéciales pour recevoir, et le reste du temps, il restait assis dans sa chambre remplie de livres à étudier la Torah. Il écrivit beaucoup de commentaires merveilleux, mais notait surtout ses remarques dans les marges de ses livres, dans tous les domaines de la Torah. Malheureusement, la plupart de ses écrits ont été perdus dans l'Holocauste, et seuls quelques commentaires ont été imprimés par son fils.

À Gour, il fonda une grande yéchiva appelée Darkei Noam qu'il dirigeait. Des centaines d'élèves y vinrent pour entendre ses merveilleux cours et se réchauffer à sa lumière. Il introduisit une nouveauté à la yéchiva : il invitait de grands rabbanim de tout le pays à donner des cours, chacun venant pour une semaine comme conférencier invité. Il voulait que ses élèves

connaissent les méthodes d'étude des grands de la Torah de l'époque. Il prit aussi l'initiative d'éditer deux journaux quotidiens, l'un en hébreu intitulé «La voix» et l'autre en yiddish appelé «La feuille quotidienne de Varsovie». Grâce à cela, l'idée d'une organisation orthodoxe indépendante en Pologne, sans influence étrangère, fit son chemin, et il fut à juste titre couronné du nom de pionnier du journalisme religieux.

Au début, Rabbi Mendel n'avait pas l'intention d'être Rav, et entreprit de faire du commerce, mais les affaires ne marchaient pas et il perdit presque tout son argent. Alors, en 1921, quand les responsables de la communauté de la ville de Pavianits s'adressèrent à lui pour lui demander d'être le Rav de leur ville, il accepta le poste. En arrivant à Pavianits, il était actif dans tous les domaines de la vie publique. Il fit beaucoup dans le domaine de l'éducation orthodoxe et construisit un bâtiment spécial pour la yéchiva. Sa maison, son cœur et sa main étaient ouverts à tous, et nombreux étaient ceux qui venaient lui demander conseil, aide et bénédiction.

Il était actif dans l'Assemblée des Grands de la Torah et dans Agoudat Israël, et en 1935, il fut choisi comme président de l'Assemblée des rabbanim de Pologne, et faisait partie des orateurs principaux sur tout ce qui concernait le judaïsme.

Dans la dernière Assemblée des rabbanim de Pologne avant l'Holocauste, la grave question débattue était le «décret sur la che'hita» que le gouvernement de Pologne était sur le point d'édicter. En tant que président de l'Assemblée des rabbanim, Rabbi Mendele ouvrit la séance par ces

mots : «Le décret sur la che'hita n'a pas été pris contre les bêtes, mais contre nous...c'est nous qu'on veut égorger !» Le Rav savait ce qu'il prophétisait : le judaïsme de Pologne fut égorgé sans pitié.

Deux ans avant l'Holocauste, il devint Rav de la grande et importante communauté de la ville de Kalisch. Pendant cette brève époque, il réussit à largement influencer beaucoup de domaines touchant à la communauté. Quand la dernière guerre éclata, le Rav et sa communauté s'enfuirent à Varsovie, où il s'enferma dans le ghetto avec des dizaines de milliers de Juifs. Secrètement, Rabbi Mendel envoya des lettres à tous les 'hassidim de Gour pour qu'ils organisent des cours de Torah en public. Beaucoup d'histoires sont racontées sur sa noble conduite et ses paroles d'encouragement dans les situations les plus pénibles. Mais son dernier acte l'élève au rang le plus élevé de la sainteté et de la pureté : Quand on l'emmena vers le camp de la mort de Treblinka, il parla à ceux qui se trouvaient avec lui dans le wagon pour qu'ils se préparent à mourir pour «sanctifier le nom de D.ieu». Soudain, Rabbi Mendele promit le monde à venir contre un peu d'eau. Un juif lui en apporta en pensant que le Rav avait soif. Mais Rabbi Mendele ne la but pas, il se lava les mains et s'écria d'une voix forte pour tous les Juifs qui se tenaient autour de lui : «Juifs, disons le vidouï avant de mourir !» Le Rav dit le vidouï d'une voix émue et tous les Juifs le répétèrent après lui. C'est ainsi qu'en 1942, son âme pure monta au Ciel.

David Lasry

## La Paracha en Résumé

### Montée 1 :

La Torah va citer une multitude de Mitsvot et de lois dans cette paracha. Voici les lois :

- Lois de l'esclave juif.
- Lois de la servante juive.
- Lois du meurtrier volontaire et involontaire
- Lois de celui qui blesse ou maudit ses parents.
- Lois du kidnappeur.
- Lois de la dispute.

Celui qui frappe son prochain devra lui déboursier 5 paiements :

- Le dommage (évaluation)
- La honte (évaluation)
- La souffrance (évaluation)
- Le chômage (s'il n'a pas pu travailler)
- Les frais médicaux (s'il y en a eu)

### Montée 2 :

- Lois de celui qui tue ou frappe (verset 26) son esclave goy.
- Lois de celui qui tue le fœtus d'une femme enceinte, involontairement.
- Lois de remboursement de dommage.
- Lois du taureau qui tue un homme.
- Lois de celui qui creuse un trou dans la rue.
- Lois du taureau qui tue un taureau.
- Lois du voleur qui revend.
- Lois du voleur qui creuse un tunnel pour voler.

### Montée 3 :

- Lois de la bête qui mange dans le champ de l'autre.
- Lois des dommages causés par le feu.
- Lois des «chomrim», ceux qui gardent les objets d'autrui, gratuitement ou rémunérés.
- Lois concernant les locations ou les prêts.
- Lois du séducteur.
- Lois de la sorcière.
- Lois de la relation avec l'animal.
- Avoda zara.
- Respect du converti
- Respect de la veuve et de l'orphelin
- Prêt d'argent et gage.

### Montée 4 :

- Ne pas maudire un juge ou un chef.
- Ne pas inverser le don des dîmes.
- Racheter le premier-né humain et offrir le premier-né animal.
- Ne pas manger de viande «téréfa», mais on peut en profiter.
- Ne pas écouter le lachone ara.
- Ne témoigne pas à faux.
- Lois des jugements au tribunal.
- Ramener à son propriétaire un animal perdu.
- Aider l'âne croulant sous une charge.

### Montée 5 :

- Lois concernant les juges.
- Ne pas opprimer le converti.
- Lois de la chémita.
- Respect du chabat.

- Ne pas mentionner le nom de la avoda zara.
- Fêter les 3 fêtes (Pessa'h, Chavouot, Soukot).
- Ne pas sacrifier le korban Pessa'h tant qu'on possède du 'hamets.
- Ne pas laisser la graisse du sacrifice en dehors du feu du mizbéa'h.
- Amener les prémices au temple.
- Ne pas cuire le lait et la viande ensemble.

**Montée 6 :** Hachem annonce aux bné Israël qu'il enverra un ange pour les garder en chemin mais qu'il ne supporte pas la faute. Il faut écouter sa voix et il anéantira les ennemis. De plus, Hachem te bénira.

**Montée 7 :** Hachem assure que la conquête d'Israël sera miraculeuse. Les ennemis auront peur. Il ne faudra pas faire d'alliance avec les peuples. La Torah revient maintenant sur l'épisode du don de la Torah (Rachi) :

**4 Sivan :** Le peuple dit : «naassé» après que Moché ait dicté les lois du don de la Torah.

**5 Sivan :** Moché construisit 12 stèles pour chaque tribu et un mizbéa'h en bas de la montagne. Les premiers-nés y offrirent des korbanot. Moché lit le début de la Torah qu'il avait écrite et le peuple répondit : «naassé vénichma» !!

Moché monta avec Aharon, ses enfants et les sages et ils virent Hachem avec une brique en saphir à Ses pieds (pour rappeler l'esclavage). Hachem appela Moché après le don de la Torah, Moché nomma Aharon et 'Hour (son neveu), pour gérer le peuple durant son absence. Il monta en haut de la montagne et y resta avec Hachem, 40 jours et 40 nuits.

## Rébus



## La Force d'une parabole

Hachem promet la terre d'Israël au peuple juif et non aux autres peuples. Ne serait-ce pas du favoritisme ?

Le Maguid de Douvna nous l'explique ce choix par une parabole.

A la naissance de son 1er petit-fils, un homme décide d'offrir la seouda en l'honneur de sa Brit Mila. Son fils le remercie pour cette offre mais lui demande de respecter une condition pour ce repas. *"Je souhaiterai faire honneur aux pauvres et les placer en tête de table. Les gens riches devront eux profiter de la seouda depuis le bout de la table."*

Le père comprend les bonnes intentions de son fils, mais lui explique qu'il n'est pas judicieux d'agir

ainsi. *" Sache que même si l'homme recherche en général le kavod, la faim est le plus intense de tous ses besoins. Un homme affamé ne prêtera donc aucune attention aux marques de respect, tant qu'il n'aura pas apaisé sa faim. En suivant ton projet, personne ne sortira gagnant. Les pauvres préoccupés à rassasier leur appétit, ne prêteront aucune attention aux honneurs que tu leur réserves. Et les riches se sentiront très frustrés d'être relégués en 2ème file. En plaçant les invités comme je le souhaite, nous apportons à chacun ce qu'il a besoin. Les riches seront satisfaits de cette position honorable, et les pauvres seront contents de trouver des mets raffinés pour apaiser leur faim."*

Ainsi, les nations du monde, n'étant préoccupées

que par des aspirations matérielles, seront contentées par n'importe quel pays offrant une terre riche et fertile. Le peuple d'Israël quant à lui, a d'autres ambitions : il aspire essentiellement à se sanctifier, à s'élever et à servir Hachem avec plus d'intégrité. Seule la terre d'Israël se prête à cela. C'est la raison pour laquelle Hachem l'a réservée aux Béné Israël. Malheureusement, lorsque le peuple faute et oublie son objectif premier, il est susceptible de perdre son droit naturel à cette belle terre et à sa spiritualité. L'histoire pousse sans cesse l'homme à se réveiller et à se rappeler que si de tous temps il espère revenir et vivre en paix sur sa terre, ce n'est pas pour la beauté de ses paysages mais bien pour la sagesse qu'elle offre à ses occupants. (Kol yechorer 9)

Jérémy Uzan



## La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Yéhouda adore faire le Chalom autour de lui. Alors, lorsqu'il entend que deux de ses connaissances, Réouven et Chimon, sont en froid, cela lui fait beaucoup de peine et il ne tarde pas à se mettre au travail pour les rabibochoer. Lorsqu'il reçoit un jour l'invitation de Réouven pour le mariage de son fils, il se renseigne pour savoir si Chimon aussi a été invité mais ce n'est pas le cas. Il tente alors quelque chose qui, semble-t-il, les rapprochera. Il prend son invitation, écrit dessus le nom de Chimon et la glisse dans la boîte aux lettres de ce dernier. Évidemment, Chimon est très touché en recevant l'invitation et comprend que Réouven veut reprendre contact avec lui. Le soir du mariage, il se pare de son plus beau costume et sourire et va à cette soirée pour en finir avec cette vieille querelle. Mais lorsque Réouven voit son ennemi au mariage de son fils alors qu'il n'a pas été invité, il est très surpris et le reçoit assez sèchement. Quelques jours plus tard, Yéhouda reçoit un appel de Chimon qui n'a toujours pas compris que l'invitation venait de sa part et lui fait part de quelque chose qui le tracasse. Il a reçu une invitation au mariage du fils de Réouven et a pensé qu'il voulait reprendre contact avec lui. C'est pourquoi il est parti à la fête, à même donné une très belle enveloppe contenant 1000 Shekels, mais il ne sait pourquoi Réouven semble avoir changé d'avis et ne l'a pas reçu avec le plus beau des sourires. (Chimon raconte cela non pas pour dire du Lachon Ara mais dans l'espoir que Yéhouda fasse quelque chose). Yéhouda appelle donc Réouven avec l'espoir que la vue de Chimon mais surtout du beau chèque ait attendri son cœur mais que nenni, il est toujours autant en colère. C'est au tour de Yéhouda d'être gêné, il se dit que si Chimon savait que l'invitation ne venait pas de la part de Réouven, il ne serait jamais venu au mariage et surtout n'aurait jamais donné le moindre kopeck à son ennemi. N'y a-t-il pas un problème dans ce qu'il a fait ? **Qu'en dites-vous ?**

La Guemara Baba Kama (56a) nous enseigne que si une personne met une couverture sur les biens de son ami pour les protéger du feu qui approche mais que cela ne fonctionne pas mais au contraire, ceci rend Patour celui qui a allumé le feu puisque la Torah nous enseigne que celui qui endommage par le feu ne paye pas ce qui est caché. La Guemara tranche que celui qui a couvert sera exempté mais responsable vis-à-vis du Beth Din céleste puisqu'il a entraîné une perte à son ami. Tossot font remarquer que même si l'intention de celui-ci était bonne, il sera responsable vis-à-vis du Ciel puisqu'il aurait dû surveiller que cela ne cause pas de perte à son ami. Il semblerait donc que même si l'intention de Yéhouda était bonne, il aurait dû faire attention de ne pas causer du tort à l'un ou l'autre. Mais en vérité, il existe une différence car dans le cas de la Guemara, il a causé une perte par ses propres actions alors que dans notre histoire, ce n'est qu'un dérivé de ses actes car il n'a aucunement obligé Chimon à venir au mariage et offrir un chèque. On rajoutera que la perte n'était pas non plus évidente car Réouven aurait pu se réconforter avec lui et Chimon aurait été gagnant. Mais là encore, le Rav Zilberstein nous apprend que pour sortir de tout soupçon de vol vis-à-vis du Ciel, car en invitant de son propre gré Chimon, il a automatiquement créé des dépenses supplémentaires (le plat consommé par celui-ci puisqu'il est évident qu'à ce moment-là, Réouven ne veut aucunement le lui offrir), Yéhouda aurait dû tout d'abord vérifier la volonté de chacun de se rabibochoer puis entreprendre son plan pour cela. Il aurait dû au moins poser la question à son Rav avant d'entreprendre une telle démarche.

En conclusion Yéhouda est Patour d'un point de vue terrestre mais s'il veut être exempté complètement vis à vis du ciel il devra rembourser Chimon des 1000 Shekels ou du moins une partie de cette somme. (Tiré du livre Véaarev Na Tome 4, page 38)

Haim Bellity

## Comprendre Rachi

**« ...un guer, tu n'opprimeras pas...car vous avez été des guérim en Égypte » (22/20)**

**Rachi** : Il base son explication sur le principe de nos 'Hakhamim : "Le défaut qui est en toi, ne le reproche pas à autrui". Ainsi, il ne faut pas contrarier un guer par des paroles méprisantes sur son statut de guer car vous aussi vous étiez guer en Égypte.

**Ramban** : Ne crois pas que tu peux opprimer un guer impunément car vous avez été des guérim en Égypte et vous avez donc constaté comment J'ai puni ceux qui vous ont opprimés, car Je sauve le faible de celui qui est plus fort que lui.

**« Toute veuve et orphelin, vous n'affligerez pas. Si affliger, tu l'affligeras "ki (car)" si crier, il criera vers Moi, écouter, J'écouterai son cri. Ma colère s'enflammera... » (22/21-23)**

**Rachi** : Cela s'applique à tout être humain, la Torah a juste pris le cas le plus fréquent. Rachi traduisant le mot "ki" par "car" doit forcément expliquer qu'il y a ici une menace implicite comme si c'était écrit : Si tu l'affligeras (tu recevras une punition. Pourquoi ?) car si crier...

**Ramban** : Il faut traduire le mot "ki" par "seulement" et interpréter ainsi : Si tu l'affligeras, seulement par le fait qu'il criera vers Moi, Je l'écouterai immédiatement sans avoir besoin d'autre chose et Je te punirai.

Rachi nous explique que bien qu'il soit interdit d'affliger toute personne, la Torah mentionne spécifiquement le guer car il y a une circonstance aggravante pour celui qui l'afflige, reposant sur le principe selon lequel lorsque tu as un "défaut" en toi, ne le reproche pas aux autres. Mais pour la veuve et l'orphelin, Rachi nous dit qu'il n'y a pas de raison pour justifier le fait que la Torah les cite spécifiquement si ce n'est que c'est le cas le plus fréquent.

Mais le Ramban justifie que la Torah les a cités spécifiquement par un grand principe que l'on retrouve également dans Hovot Halevavot : Plus un homme place sa confiance en Hachem, plus il s'appuie et s'en remet à Hachem et plus Hachem place sa Hachgaha sur lui, plus Hachem lui répond et s'occupe de lui. Et à l'inverse, plus un homme place sa confiance en autre chose qu'Hachem tel que son argent, son intelligence, des amis bien placés et très influents, toute sorte d'institution... et plus Hachem abandonne cet homme dans les mains de ce en quoi il croit.

Ainsi, c'est spécifiquement à la veuve et à l'orphelin qu'Hachem va répondre immédiatement. Il va les protéger, les défendre et punir quiconque qui voudrait leur faire du mal car vu leur situation, n'ayant pas de mari ou parent protecteur, bien souvent démunis, faibles et méprisés, très vulnérables, ils n'ont pas d'autre choix que de s'en remettre à Hachem. Par défaut, ils vont chercher leur secours uniquement auprès d'Hachem. Ainsi, puisqu'ils sont 100 % avec Hachem alors Hachem est 100 % avec eux.

**À présent, on pourrait proposer d'expliquer Rachi aïnsi** : Rachi pense que ce principe est accessible à tous. Certes la veuve et l'orphelin ont plus de facilité car par la force des choses ils sont poussés de s'en remettre totalement à Hachem mais cela reste accessible à tous.

En effet, on pourrait dire qu'il y a trois niveaux :

1. Celui qui fait Hishtadlout et croit en sa Hishtadlout alors Hachem l'abandonne dans les mains de sa Hishtadlout.
2. Celui qui ne fait pas Hishtadlout et s'en remet complètement à Hachem alors Hachem s'occupe entièrement de lui.
3. Celui qui fait Hishtadlout et ne croit pas du tout en sa Hishtadlout et s'en remet complètement à Hachem.

On peut apprendre d'un Midrash que le 3<sup>ème</sup> niveau est le plus élevé. En effet, le Midrash Ekha dit : Il y a 4 rois qui avaient une attitude différente concernant la guerre :

**David** : Je poursuis les ennemis et je les neutralise.

**Assa** : Juste je poursuis les ennemis et Toi Hachem Tu les neutralises.

**Yehoshafat** : Juste je chante et Toi Hachem Tu poursuis et Tu neutralises les ennemis.

**Hizkiyahou** : Je vais dormir et Toi Hachem Tu fais la guerre.

À première vue, on a l'impression que Hizkiyahou aurait le plus haut niveau de émoura et David le plus bas de ces 4 rois. Or, cela n'est pas concevable puisque les générations vont en baissant de niveau. Ainsi, les commentateurs expliquent que David avait effectivement le plus haut niveau car il arrivait à faire une Hishtadlout totale et en même temps savait que lui ne faisait rien et que c'est Hachem Qui faisait tout et, au fil des générations, les rois d'Israël diminuaient la Hishtadlout car il était difficile de faire Hishtadlout et en même temps être persuadé que c'est Hachem Qui fait tout.

Ainsi, en disant que la Torah a précisé la veuve et l'orphelin juste parce que c'est plus fréquent, Rachi veut nous enseigner que même ceux qui ont la possibilité et les moyens de faire Hishtadlout et qui doivent donc le faire ont tout de même la possibilité d'avoir cette proximité avec Hachem comme la veuve et l'orphelin en pensant très fort que cette Hishtadlout ne vaut rien, que c'est juste un impôt à payer (méssilat Yécharim) et qu'en réalité c'est Hachem Qui fait tout.

Et il est là tout le défi, faire Hishtadlout et réussir à être convaincu que c'est Hachem Qui fait tout. Évidemment, c'est d'un très haut niveau mais ce n'est pas tout ou rien, il y a une échelle. Ainsi, chaque ben Israël, en faisant sa Hishtadlout, s'il s'efforce de réaliser un peu plus, chacun selon son niveau, que ce n'est pas sa Hishtadlout qui fait mais que c'est Hachem, ce sera considéré comme s'il tendait sa main à Hachem et alors il méritera d'être plus proche d'Hachem, jouira d'une grande proximité avec Hachem, il sera heureux et serein car Hachem lui prendra sa main tendue et l'accompagnera, le protégera et cette personne se trouvera à présent sous les ailes protectrices de la Chék'hina.

Mordekhai Zerbib